



Comité technique local du 15 avril 2014

Déclaration des élus CGT finances publiques 35

Le discours de politique générale du Premier ministre Valls du 8 avril constitue une véritable déclaration de guerre adressée au monde du travail, en voici les grandes lignes:

-Crédit d'impôt compétitivité confirmé: 12 milliards en 2014, 20 milliards en 2015 ;

-10 milliards d'exonérations supplémentaires de cotisations sociales. Dans le cadre du «pacte de responsabilité», les cotisations patronales à l'Urssaf seront «*entièrement supprimées*» au 1er janvier 2015 pour aboutir à «*zéro charges pour l'employeur d'un salarié payé au SMIC*» ;

-Passage de l'Impôt sur les sociétés de 33,3 à 28% et suppression de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) en 3 ans.

Le pacte de responsabilité, couplé aux 11 milliards de coupes budgétaires pour la Sécu annoncés en lien avec les 50 milliards d'économies, constitue un «*terrible retour en arrière*». C'est le titre du communiqué de la fédération des organismes sociaux qui précise :

«C'est à un recul de plus de 70 ans auquel voudraient nous contraindre le Medef et le gouvernement.

Un retour à la situation d'avant les ordonnances de 1945 pour être plus précis. Au pillage des ressources de la famille, par la quasi suppression des cotisations familiales, le Président de la République ajoute le pillage des ressources de l'assurance maladie et de la retraite.

En s'attaquant au financement par les cotisations salariales il décide de revenir au début du 20ème siècle.

A une époque où les salariés et leur famille, confrontés à la maladie, trop âgés pour travailler devaient s'en remettre à la charité.

Si en 1944, le Conseil National de la Résistance décide de créer la Sécurité sociale, financée par les cotisations des salariés, c'est bien parce que le système des assurances sociales et la retraite ouvrière et paysanne étaient en échec.

Présenter aux salariés la réduction de leur cotisation sociale comme un moyen d'augmenter leur salaire net relève de la supercherie.

En effet, ces cotisations représentent une partie du salaire, «socialisé», c'est-à-dire mis dans le pot commun de la sécurité sociale, pour permettre dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, à chacun de prendre sa retraite, de se soigner lui et sa famille, d'élever ses enfants.

Si le gouvernement réduit cette partie «socialisée», le budget de la Sécurité sociale va en être immédiatement affecté.

Ces cotisations prélevées sur les salaires ne sont pas placées en bourse. Elles ne vont pas dans la poche des actionnaires. La partie consacrée à la gestion du système est infime (moins de 4% des sommes collectées).

Ces cotisations sont immédiatement utilisées, pour la maladie, les prestations familiales, les pensions des retraités.

Ce salarié qui aura vu, provisoirement, son salaire net augmenté de 60 ou 70 euros le regrettera vite. Moins d'argent dans les caisses de la sécurité sociale provoquera une nouvelle baisse des prises en charge par l'assurance maladie ou une nouvelle baisse des pensions.

Dans tous les cas, si ce salarié veut se soigner ou bénéficier d'une retraite convenable il devra prendre une ou des assurances complémentaires et sur-complémentaires.

Les 60 euros qu'il aura gagnés n'y suffiront pas. Ce que le gouvernement aura donné d'une main aux salariés, le Medef le reprendra au centuple par le biais des compagnies d'assurance et de leurs actionnaires.

Il s'agit d'un vol en bande organisée.»

Le premier ministre Valls confirme 50 milliards de coupes budgétaires d'ici 2017:

- 10 milliards au titre de l'Assurance maladie ; un milliard au titre des prestations sociales ;
- 19 milliards de coupes dans le budget de l'état, c'est à dire ses services publics et ses agences publiques ;
- 10 milliards de coupes pour les collectivités territoriales. La réduction de moitié des régions est programmée d'ici 2017. La suppression des conseils généraux est annoncée pour 2021.

Manuel Valls reprend ainsi à son compte les recettes austéritaires dictées par l'Union européenne qui ont fait la preuve de leur inefficacité économique et de leurs effets dévastateurs pour la cohésion sociale et la situation des plus fragiles en Grèce, en Espagne ou au Portugal.

Couplées à la métropolisation, la fusion des régions et la suppression des conseils généraux affaiblissent la démocratie et le service public de proximité. Se poursuit ainsi le dessein de la construction d'une Europe fédérale, structurée en fonction des impératifs de la «compétitivité».

Ainsi le communiqué de la fédération CGT des services publics s'intitule : *«Manuel Valls déclare la guerre à la Fonction publique territoriale.»*

La potion qu'il prépare pour les Fonctions publiques hospitalière et d'État n'en sera pas moins amère.

Dans un communiqué commun du 8 avril, les fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, CFTC, FAPT, FSU, Solidaires et UNSA exigent une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire permettant la revalorisation de tous les métiers et des mesures de rattrapage.

Elles appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain.

Nous savons que le Ministère des Finances n'est pas «prioritaire», il est même «exemplaire» en matière de coupes drastiques depuis des années. Si le choix gouvernemental est confirmé, les suppressions d'emplois, les fusions restructurations déjà engagées à la DGFIP avec la démarche stratégique vont encore s'accélérer.

Le 20 mars, à l'appel des organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT des Finances, les agents des Finances publiques, aux côtés de ceux des douanes, de l'INSEE et de la DGCCRF ont signifié par leur engagement massif dans la grève et les manifestations leur rejet cette démarche stratégique.

Le Ministre a été forcé de reconnaître la forte mobilisation des personnels mais, encore une fois, a refusé de répondre à leurs légitimes revendications.

Sa seule réponse fût de rappeler son seul objectif de recherche effrénée de 50 milliards d'économie à réaliser en trois ans. Cela se traduit par l'inscription des ministères économiques et financiers au cœur de la réduction violente de la dépense publique.

Pour nous, l'application de cette politique ne fera qu'aggraver les situations des services et des agents des finances publiques, y compris à la DRFIP 35. Les points de l'ordre du jour du CTL sont l'illustration de cette dégradation : les budgets en constante diminution, le rapport d'activité qui démontre la chute des effectifs et les difficultés des services, le DUERP et baromètre de veille sociale qui démontrent la souffrance au travail qui s'installe et se développe, les restructurations de service sans prise en compte des conditions de travail.

Les agents attendent d'autres réponses à leurs revendications : la réponse à leurs difficultés passe par une politique de création d'emplois et une augmentation de la valeur du point d'indice. Sur le volet « emplois » pour la CGT le projet de mutation des agents de catégorie C publié hier est particulièrement inquiétant. Avec un solde positif de 11 seulement pour le département, il sera nettement insuffisant pour compenser tous les départs en retraite et promotions. Nous attendons donc de la CAP nationale des affectations supplémentaires pour le mouvement définitif.

Sur l'aspect des rémunérations, la CGT prend acte des annonces en terme de prime ACF pour les agents du CGSR, de la TCA et des accueils généralistes, même si cela ne répond pas à la nécessaire augmentation du point d'indice, qui profiterait à tous. C'est une réelle avancée pour les agents concernés, obtenue grâce à leurs luttes, mais ils considèrent tous que le montant est insuffisant et que leurs autres revendications, portant sur les conditions de travail, doivent être satisfaites.

D'autres services ont des missions et des contraintes similaires en terme d'accueil ou de téléphone et, pour la CGT, leurs agents doivent bénéficier de cette ACF.

Nous vous avons déjà remis une motion des agents de la trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes et nous vous demandons de nous indiquer quelle suite lui a été donnée. De même, nous vous remettons les motions des agents d'autres services faisant de l'accueil, portant les mêmes revendications.

La CGT soutient ces collègues et les appellera, ainsi que l'ensemble des agents de la DRFIP, à prendre toute leur place dans l'action fonction publique du 15 mai 2014 pour donner du poids à leurs revendications.